

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 13 1976

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/C.5/31/79
9 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 92 et 55 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

Incidences administratives et financières du projet
de résolution publié sous la cote A/SPC/31/L.11

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du Règlement intérieur

1. A sa 31ème séance, tenue le 2 décembre 1976, la Commission politique spéciale a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/31/L.11.
2. Aux termes du paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/31/218) prierait le Comité spécial, en attendant la fin prochaine de l'occupation israélienne, de continuer à enquêter sur les politiques et pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967 et de procéder, selon qu'il conviendra, à des consultations avec le Comité international de la Croix-Rouge pour assurer la sauvegarde du bien-être et des droits de l'homme de la population des territoires occupés.
3. Aux termes du paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général : a) de mettre à la disposition du Comité spécial tous les moyens nécessaires pour enquêter sur les politiques et pratiques israéliennes dont il est question dans le projet de résolution, y compris ceux dont il aura besoin pour se rendre dans les territoires occupés; b) de continuer à fournir le personnel supplémentaire qui pourra être nécessaire pour aider le Comité spécial dans l'accomplissement de ses tâches; c) d'assurer la plus large diffusion aux rapports du Comité spécial et aux renseignements concernant ses activités et ses conclusions par tous les moyens dont il pourra disposer par l'intermédiaire du Service de l'information et, si nécessaire, de réimprimer les rapports du Comité spécial qui sont épuisés; et d) de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-deuxième session, sur les tâches qui lui sont confiées.

4. Pour calculer le montant estimatif des dépenses du Comité spécial en 1977, les hypothèses suivantes ont été formulées, compte tenu des indications fournies par le Comité spécial selon lesquelles ses activités continueraient à se dérouler en 1977 conformément au programme de travail suivi par le Comité depuis 1970.

a) Le Comité spécial se réunirait à Genève au début de 1977, pendant huit jours ouvrables environ, en vue de poursuivre l'étude et l'analyse des témoignages, des documents et autres éléments d'information qu'il a reçus. Lors de cette réunion, le Comité spécial examinerait l'évolution de la situation dans les territoires occupés, recevrait le cas échéant de nouvelles plaintes et de nouveaux témoignages concernant des violations des droits de l'homme et commencerait l'étude des faits nouveaux pertinents qui auraient pu intervenir;

b) Au cours de l'été 1977, le Comité spécial se réunirait à Genève pendant deux semaines environ (10 jours ouvrables) en vue de poursuivre l'étude et l'analyse des nouveaux témoignages, de recevoir, le cas échéant, de nouvelles plaintes et de nouveaux témoignages concernant des violations des droits de l'homme et de commencer à rédiger son projet de rapport;

c) Pendant la deuxième quinzaine du mois de septembre 1977, le Comité spécial se réunirait au Siège pendant six jours ouvrables environ afin de terminer et d'adopter son rapport, qui devrait comprendre une centaine de pages en anglais. Si, comme par le passé, le Secrétaire général publie ce rapport en tant que document de l'Assemblée générale, celui-ci devra être traduit et reproduit dans toutes les autres langues officielles;

d) Des services d'interprétation d'anglais en français et inversement seraient nécessaires pour les réunions qui auront lieu au Siège ou à Genève; les documents établis à l'intention du Comité spécial seront rédigés en anglais et devront être traduits en français;

e) Un membre du Comité spécial serait en poste à Colombo (Sri Lanka), un autre à Dakar (Sénégal) et un autre à Ljubljana (Yougoslavie);

f) Il est à prévoir que le Comité spécial aura besoin de renseignements de dernière heure sur l'évolution de la situation dans la région du Moyen-Orient et qu'à cette fin, il sera nécessaire de dépouiller au jour le jour les journaux publiés dans la région, en vue de relever les informations intéressant les travaux du Comité spécial; les articles publiés en arabe et en hébreu qui présenteront de l'intérêt devront être traduits en anglais et en français;

g) Il est prévu que le Comité spécial, avant de se rendre en mission sur le terrain en Europe et au Moyen-Orient, analysera l'évolution de la situation dans les territoires occupés et décidera si, à son avis, une telle mission est nécessaire. S'il décide que tel est le cas, la mission aurait probablement lieu à la fin du printemps ou au début de l'été 1977 et ne durerait pas plus de 21 jours. Au lieu d'effectuer ladite réunion, le Comité spécial pourrait inviter des témoins à se rendre à Genève ou à New York en vue de fournir au Comité des renseignements ayant trait à son mandat;

/...

h) Au cours de la mission sur le terrain, le Comité spécial entendrait des dépositions et recueillerait des déclarations écrites de témoins; il faudrait pour cela que le Comité insère des annonces payantes dans les journaux en vue d'informer les témoins éventuels des auditions auxquelles il compte procéder; il est possible que certains témoins aient besoin d'une aide financière pour se rendre à l'endroit où se tiendra la réunion du Comité afin de faire leur déposition;

i) Pour les réunions du Comité spécial en mission, il faudrait prévoir des services d'interprétation à partir de l'anglais, du français, de l'arabe et de l'hébreu et vers ces langues. Il ne serait pas établi de comptes rendus analytiques; les dépositions orales des témoins seraient enregistrées sur bande magnétique et, dans la mesure des possibilités, elles seraient transcrites à Genève 1/ et les dépositions écrites seraient traduites de l'arabe ou de l'hébreu en anglais et en français; le compte rendu des dépositions orales et écrites des témoins devrait représenter environ 2 000 pages en anglais et devrait être traduit en français.

5. En application de l'alinéa b) du paragraphe 10 du dispositif, aux termes duquel le Secrétaire général est prié de continuer à fournir le personnel supplémentaire qui pourra être nécessaire pour aider le Comité spécial dans l'accomplissement de ses tâches, le Secrétaire général propose que soient renouvelés pour un an les fonds qui ont été mis à la disposition de la Division des droits de l'homme l'année dernière pour lui permettre d'adjoindre à son tableau d'effectifs un administrateur adjoint, recruté à titre temporaire, pour aider le Comité spécial à indexer les transcriptions des dépositions qu'il ne cesse de recevoir et à en établir des résumés mensuels. Des crédits additionnels au titre du personnel temporaire seront également nécessaires pour assurer le secrétariat des réunions du Comité spécial à Genève et à New York et pour transcrire les dépositions enregistrées sur bande magnétique.

6. La demande adressée au Secrétaire général à l'alinéa c) du paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution, à savoir, assurer la plus large diffusion au rapport du Comité spécial par tous les moyens dont il pourra disposer par l'intermédiaire du Service de l'information, pourra être satisfaite à l'aide des fonds déjà disponibles.

7. Sur la base des hypothèses susmentionnées, les estimations de dépenses s'établissent comme suit :

1/ Si la mission a lieu avant le mois de mai 1977, la transcription sera effectuée au coût estimatif de 4 200 dollars pour 2 000 pages environ en anglais. Ce montant sera toutefois compensé en partie par une économie due à des modifications possibles dans la composition des équipes, comme cela est expliqué dans la note 2.

	<u>Droits de l'homme Chapitre 18</u>	<u>Services de conférence Chapitre 23</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>I. Réunion à Genève au début de 1977</u>		
<u>(8 jours ouvrables)</u>		
a) Frais de voyage et indemnité de subsistance de 3 membres		
Frais de voyage (1ère classe)	4 000	-
Indemnités de subsistance	2 350	-
b) Coûts des services de conférence		
i) Interprétation (6 interprètes)		10 500
ii) Technicien du son		1 000
iii) Personnel temporaire pour la transcription des dépositions enregistrées sur bande magnétique, d'arabe et d'hébreu en anglais (250 pages environ)	-	10 750
iv) Traduction et dactylographie contractuelles en anglais et en français d'articles de journaux et/ou de dépositions écrites en arabe et en hébreu (200 pages environ)	-	8 000
Total partiel I	<u>6 350</u>	<u>30 250</u>
<u>II. Réunion à Genève, été 1977 (10 jours ouvrables)</u>		
a) Frais de voyage et indemnité de subsistance de 3 membres		
Frais de voyage (1ère classe)	4 000	-
Indemnités de subsistance	2 800	-
b) Coûts des services de conférence		
i) Interprétation (6 interprètes)		12 250
ii) Technicien du son		1 000
iii) Personnel temporaire pour la transcription des dépositions enregistrées sur bande magnétique, d'arabe et d'hébreu en anglais (250 pages environ)	-	10 750

/...

	<u>Droits de l'homme Chapitre 18</u>	<u>Services de conférence Chapitre 23</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
iv) Traduction et dactylographie contrac- tuelles en anglais et en français d'articles de journaux et/ou de dépositions écrites en arabe et en hébreu (200 pages environ)	-	8 000
Total partiel II	<u>6 800</u>	<u>32 000</u>
III. <u>Mission sur le terrain en Europe et au Moyen-Orient</u> <u>à la fin du printemps ou au début de l'été 1977</u> <u>(21 jours environ) - Genève/Londres/Région du</u> <u>Moyen-Orient/Genève 2/</u>		
a) Frais de voyage et indemnité de subsistance de 3 membres		
i) Frais de voyage (1ère classe)	6 300	
ii) Indemnités de subsistance	4 400	
b) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel organique et administratif (composition du personnel indiquée ci-après)		
Secrétaire principal	1	
Secrétaire adjoint	1	
Fonctionnaire d'adminis- tration et des finances	1	
Fonctionnaire de l'information	<u>1</u>	
	4	
Frais de voyage	5 000	
Indemnités de subsistance	3 800	

2/ Si le Comité jugeait utile d'entreprendre sa mission après le mois de mai 1977, il faudrait établir également des minutes des dépositions des témoins, car le délai disponible pour la transcription des dépositions se trouverait réduit; en conséquence, il serait nécessaire d'établir le projet de rapport sur la base des minutes rédigées sur place, outre les enregistrements sur bande magnétique. Dans ce cas, le personnel comprendrait quatre rédacteurs de comptes rendus analytiques et deux secrétaires au lieu des deux sténographes-rédacteurs de séance.

/...

	<u>Droits de l'homme Chapitre 18 Dollars</u>	<u>Services de conférence Chapitre 23 Dollars</u>
c) Frais de voyage, indemnité de subsistance et traitements du personnel de conférence (personnel indépendant) énuméré ci-après :		
Interprètes (arabe/français/ anglais/hébreu à recruter au Moyen-Orient) 4		
Sténographes-rédacteurs de séance ou 2		
Rédacteurs de comptes rendus analytiques 4		
Secrétaires pour les sténographes-rédacteurs de séance ou les rédacteurs de comptes rendus analytiques 2 ou 4		
Ingénieur du son <u>1</u>		
9 ou 13		
Frais de voyage	-	16 250
Indemnités de subsistance	-	12 300
Traitements	-	21 000
d) Frais généraux de fonctionnement	8 500	
i) Location de la salle de conférence et de locaux à usage de bureaux		
ii) Transports locaux		
iii) Communications		
Télégrammes administratifs, téléphone, etc.		
Télégrammes de presse		
iv) Fret aérien (matériel de sonorisation, bandes magnétiques, etc.)		
v) Dépenses diverses et imprévues (frais de voyage et indemnités de subsistance des témoins, annonces dans les journaux, etc.)		
Total partiel III	<u>28 000</u>	<u>49 550</u>

/...

	Droits de l'homme <u>Chapitre 18</u> <u>Dollars</u>	Services de conférence <u>Chapitre 23</u> <u>Dollars</u>
IV. <u>Réunion au Siège, septembre 1977 (6 jours ouvrables)</u>		
a) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres		
i) Frais de voyage	6 900	-
ii) Indemnités de subsistance	1 900	-
b) Frais de voyage et indemnité de subsistance des fonctionnaires de la Division des droits de l'homme		
Frais de voyage	2 000	-
Indemnités de subsistance	1 000	-
c) Personnel de conférence		
i) Interprétation (6 interprètes)	-	14 900
ii) Personnel temporaire pour la transcription des dépositions enregistrées sur bande magnétique, d'arabe et d'hébreu en anglais (250 pages environ)	-	10 750
iii) Traduction et dactylographie contractuelles en anglais et en français d'articles de presse et/ou de dépositions écrites en arabe et en hébreu (200 pages environ)	-	8 000
iv) Traduction, dactylographie et reproduction contractuelles du rapport du Comité spécial en tant que document de l'Assemblée générale (100 pages environ) dans cinq langues officielles	-	14 000
v) Reproduction, impression et diffusion de documents épuisés	-	1 000
Total partiel IV	11 800	48 650

/...

	Droits de l'homme <u>Chapitre 18</u>	Services de conférence <u>Chapitre 23</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
V. <u>Personnel temporaire pour indexer et résumer les transcriptions de dépositions, et personnel de secrétariat et heures supplémentaires nécessaires pour assurer le service du Comité spécial</u>	29 000	-
<u>Récapitulation</u>		
I. Réunion à Genève, début 1977	6 350	30 250
II. Réunion à Genève, été 1977	6 800	32 000
III. Mission sur le terrain en Europe et au Moyen-Orient à la fin du printemps ou au début de l'été 1977	28 000	49 550
IV. Réunion à New York en septembre 1977	11 800	48 650
V. Personnel temporaire pour assurer le service du Comité spécial	29 000	-
Total	<u>81 950</u>	<u>160 450</u>

8. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/31/L.11 et dans l'hypothèse où le Comité spécial exécuterait en 1977 un programme de travail analogue à celui de 1976, y compris les missions sur le terrain, un crédit de 81 950 dollars devrait être ouvert au chapitre 18 du budget-programme de 1976-1977 pour couvrir les frais généraux du programme de travail du Comité spécial. En outre, un crédit de 6 100 dollars serait nécessaire, au chapitre 25, pour les contributions du personnel, montant qui serait compensé par une somme correspondante au chapitre premier des recettes.

9. On estime en outre que le programme de travail du Comité spécial pour 1977 entraînera des dépenses s'élevant à 160 450 dollars au titre des services de conférence. Aucun crédit n'est demandé actuellement à ce titre, étant entendu que l'on attendra pour ce faire le document récapitulatif définitif qui doit être présenté par le Secrétaire général au sujet des dépenses additionnelles de services de conférence, pour lesquelles des crédits seront demandés compte tenu des ressources en personnel permanent et temporaire dont l'Organisation disposera pour assurer le service des conférences.
